



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Kinésithérapeutes en crise

Question écrite n° 9121

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur la situation préoccupante des masseurs kinésithérapeutes, à la suite du report de la revalorisation de leurs actes professionnels, initialement prévue au 1er juillet 2025 et désormais différée au 1er janvier 2026. Les masseurs kinésithérapeutes constituent un maillon essentiel du système de santé, intervenant dans la rééducation post opératoire, la prévention de la perte d'autonomie, la prise en charge des pathologies chroniques, la réhabilitation respiratoire et les soins de suite. Leur rôle est d'autant plus crucial dans un contexte de tensions démographiques et de vieillissement de la population. Pourtant, leur rémunération est restée quasiment inchangée depuis plus de quinze ans. Le tarif de base d'un acte (16,13 euros) apparaît aujourd'hui très insuffisant au regard de l'inflation et de l'augmentation des charges fixes. Ce gel tarifaire, combiné au report de l'avenant n° 7, entraîne une perte de pouvoir d'achat estimée à 20 à 25 % en dix ans. Ce déficit de reconnaissance nourrit un profond découragement au sein de la profession, marqué notamment par une augmentation inquiétante des départs à l'étranger (Suisse, Belgique, Québec), notamment chez les jeunes diplômés à la recherche de meilleures conditions d'exercice. En Saône-et-Loire, les professionnels se sont mobilisés le 1er juillet 2025 à Mâcon, devant la caisse primaire d'assurance maladie, pour dénoncer une situation devenue intenable, en particulier dans les zones sous dotées où leur présence est indispensable. La mobilisation nationale à l'appel des organisations représentatives a rassemblé plus de 3 000 kinésithérapeutes à Paris, qui ont symboliquement fermé leurs cabinets. À cette occasion, les représentants professionnels ont rappelé : « Nous refusons d'être les variables d'ajustement d'une politique budgétaire à court terme. Il est temps de respecter ceux qui soulagent, accompagnent et rééduquent des millions de Français chaque année ». Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser : les raisons précises du report de la revalorisation prévue par l'avenant n° 7 à la convention nationale ; les garanties que le Gouvernement peut fournir quant à sa mise en œuvre effective au 1er janvier 2026 ; les mesures prévues pour prévenir les départs à l'étranger des professionnels formés en France et, enfin, les actions spécifiques envisagées pour soutenir l'exercice de la kinésithérapie en zones rurales, en particulier en Saône-et-Loire.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9121

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2025](#), page 6760